

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DPE 47/DGRI 31 Convention pour subvention avec l'association Groupe de recherche et d'échanges technologiques, relative au programme « eau potable et assainissement » au Laos.

Mme Anne LE STRAT et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), pour l'attribution d'une subvention relative à son programme eau potable et assainissement dans les petites villes du Laos ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission et par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 99.092 euros est attribuée à l'association GRET (n°SIMPA 19892, n° tiers ASTRE X07807) pour son programme eau potable et assainissement dans les petites villes du Laos.

Article 3 : La dépense correspondante, sera imputée sur l'article 6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur l'exercice 2012.